

Rapport d'étape (2015) : **« Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada, 2012 »**

Comité de projet

Les personnes suivantes ont travaillé au projet, lequel a été facilité par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSBEAE) :

Jeffrey Spooner, secrétariat du Code pour les bisons/consultant – chef de projet

David Fraser – Université de la Colombie-Britannique

Ed Empringham – Secrétariat du CNSBEAE

Samantha Benattar – Secrétariat du CNSBEAE

Remerciements

Le comité de projet remercie les participants du sondage pour leur contribution bénévole au projet.

Table des matières

Contexte.....	3
Portée du projet.....	3
Calendrier.....	4
Brève synthèse des constatations du sondage.....	4
Constatations du sondage.....	5
1) Progrès dans la mise en œuvre des 22 recommandations de l'énoncé consultatif de 2012.....	5
Leadership et coordination.....	5
Recherche.....	6
Normes.....	7
Sensibilisation, vulgarisation et communications.....	8
Assurance de la conformité.....	10
Résultats marquants.....	11
Recommandations.....	12
2) Réactions générales à l'énoncé consultatif de 2012.....	13
2.1 Commentaires généraux/appui à l'énoncé consultatif.....	13
2.2 Considérations nationales/globales VS. provinciales/d'autoréglementation	13
2.3 Objections, préoccupations ou confusion mineures.....	14
2.4 Groupes omis/non consultés.....	14
2.5 Préoccupations d'ordre financier concernant l'énoncé consultatif de 2012.....	14
2.6 Corrections, oublis et clarifications.....	14
2.7 Considérations liées au CNSAE.....	14
2.8 a) Besoin de financer la recherche fondamentale (axée sur l'avenir).....	15
2.8 b) Appel à combler les besoins de recherche spécifiquement canadiens.....	15
2.9 Recommandations et considérations supplémentaires.....	15
2.10 Référencement direct des animaux.....	15
2.11 Considérations vétérinaires.....	15
2.12 Idées novatrices.....	16
2.13 Appels à d'autres organismes nationaux à agir.....	16
2.14 Commentaires ou suggestions liés au CNSBEAE.....	16
2.15 Projet de la Capacité de recherche sur le bien-être animal, 2014.....	16
Noms des groupes et organismes.....	17
Annexe 1. Modèle du sondage	
Annexe 2. Données de réponse ayant servi à générer les constatations sommaires n° 1 du sondage	
Annexe 3. Données de réponse ayant servi à générer les constatations sommaires n° 2 du sondage	
Annexe 4. Commentaires marquants des participants	
Annexe 5. Réponses des participants au sondage	

Contexte

En 2012, le Conseil NSBEAE publiait un énoncé consultatif, « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada », recommandant une série de mesures pour concrétiser la vision d'un système de bien-être des animaux d'élevage pour le Canada. Le document intégral se trouve sur http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/animal-welfare-statement/NFAHWC%20animal%20welfare%20vision_2012_cover%20page_logo_FR.pdf.

Voici la recommandation n° 3 de l'énoncé consultatif :

« Que le CNSBEAE, en communiquant comme il se doit avec le CNSAE et les autres groupes, a) dirige des consultations sur le meilleur moyen d'élaborer une politique nationale de bien-être des animaux d'élevage et b) mène des examens périodiques des progrès et des besoins supplémentaires du système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada. »

En 2014, le CNSBEAE a retenu les services de Jeffrey Spooner pour mener un sondage à questions ouvertes auprès des principaux groupes et organismes mentionnés dans l'énoncé consultatif. Le sondage devait : i) évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 22 recommandations de l'énoncé consultatif; et ii) recueillir des avis sur l'énoncé consultatif dans son ensemble. Le comité du projet de sondage a le plaisir de présenter ses constatations au Conseil.

Portée du projet

Le présent projet rend compte des mesures prises et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans le document « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada (2012) » du CNSBEAE. Il résume également les points de vue des acteurs sur l'énoncé consultatif.

Des sondages ont été préparés et transmis aux 24 groupes et organismes mentionnés dans l'énoncé consultatif comme jouant un rôle directeur dans le bien-être des animaux d'élevage au Canada¹. Les destinataires ont été priés d'indiquer si des mesures avaient été ou seraient prises à l'égard des recommandations adressées à leur organisme et de formuler des commentaires sur les autres éléments clés de l'énoncé consultatif dans son ensemble. On trouvera un modèle de sondage à l'annexe 1.

Seize participants ont formulé des commentaires écrits. Six ont fourni des commentaires verbalement (lors d'entrevues téléphoniques enregistrées et transcrites). Deux groupes n'ont fourni aucun commentaire.

Les réponses ont ensuite été classées par catégories, codées et résumées. Les passages résumés figurent dans le corps du rapport qui suit. Des rapports de situation sont présentés pour chaque recommandation. Les réponses ayant servi à produire les résumés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et des éléments clés de l'énoncé consultatif se trouvent aux annexes 2 et 3, respectivement.

Certains participants ont indiqué que leur participation au sondage avait été bénéfique pour leur organisme. Voir l'annexe 4.

Toutes les réponses des participants, écrites et transcrites, figurent à l'annexe 5.

Calendrier

Mai 2014 : La proposition de sondage est acceptée par le CNSBEAE.

Septembre 2014 à mai 2015 : Élaboration et distribution du sondage, et période de rétroaction

Juin 2015 : Présentation initiale du rapport au CNSBEAE

Brève synthèse des constatations du sondage

Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre des 22 recommandations du document « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada (2012) ». Presque toutes les recommandations adressées explicitement au Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et au CNSBEAE ont été abordées et sont soit appliquées, soit en voie de l'être (8 recommandations). D'autres recommandations sont aussi en progrès, mais leurs effets prévus demeurent incertains (6 recommandations). Deux recommandations n'ont pas progressé ou ont été rejetées. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des six propositions restantes sont indéterminés. On présume donc que les problèmes qu'elles devaient aborder ou corriger demeurent non résolus.

Les acteurs ont généralement exprimé un appui solide à la vision d'un système global de bien-être des animaux d'élevage préconisée par le Conseil. Des préoccupations ont cependant été soulevées en ce qui a trait aux répercussions ou aux effets restrictifs des divisions constitutionnelles du pouvoir au Canada, aux coûts associés à un système national et à l'avenir de la recherche fondamentale sur le bien-être animal. Quelques objections, corrections et suggestions mineures ont été présentées, mais la plupart des groupes ou organismes ont formulé des recommandations officielles pouvant servir de base à des mises à jour ou à des révisions futures de l'énoncé consultatif de 2012.

Constatations du sondage

1) Progrès dans la mise en œuvre des 22 recommandations de l'énoncé consultatif de 2012

Leadership et coordination

Il est recommandé :

1. Que le CNSAE : a) définisse son rôle et ses responsabilités avec plus de précision afin de clarifier comment il peut contribuer au mieux à un système national pour le bien-être des animaux d'élevage, b) évalue si sa composition est adéquate et s'il a les capacités voulues pour consulter les acteurs du milieu et c) s'assure d'avoir des moyens de communication adéquats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, peut-être en passant par le CCMVC et le GFPBEA pour ses besoins de communication et de consultation.

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) a abordé les trois aspects de cette recommandation. Le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC) l'accepte aussi et est disposé à offrir son aide pour ce qui est de la communication avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Bien que le CNSAE considère les efforts pour impliquer « le public » comme un défi constant, il mentionne ses interactions en comité avec les secteurs de la restauration, des services alimentaires et du commerce de détail et avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) comme étant d'importants « canaux de communication » avec le public. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse.

2. Il est recommandé que les organismes gouvernementaux pertinents, les associations de producteurs et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale fassent en sorte que le CNSAE dispose d'un financement assuré pour continuer à offrir un leadership national, y compris continuer à réviser les codes, lorsque son rôle et ses responsabilités auront été définis et approuvés.

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) a solidement exprimé son appui, mais aucun groupe gouvernemental ou de producteurs n'a pris d'engagement ferme en réponse à cette recommandation. Ceci pourrait s'expliquer par leur incapacité de garantir un appui continu. Si c'est le cas, cela pourrait représenter une menace importante à la vision globale d'un système national de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada. On peut classer cette recommandation comme ayant un statut non résolu.

3. Que le CNSBEAE, en communiquant comme il se doit avec le CNSAE et les autres groupes, a) dirige des consultations sur le meilleur moyen d'élaborer une politique nationale de bien-être des animaux d'élevage et b) mène des examens périodiques des progrès et des besoins supplémentaires du système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada.

Selon le CNSBEAE, i) l'énoncé « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada (2012) » et ii) le « Rapport d'étape (2015) : Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada (2012) » sont les deux premières étapes de ce processus en cours. Le Conseil

continuera également à assurer un contrôle de haut niveau de la politique et des progrès accomplis sur la question.

Notons que la FSCAA a exprimé un appui solide, mais qu'une association de producteurs considère que le CNSAE est l'organisme qui devrait appliquer cette recommandation. Il faudrait donc peut-être clarifier la complémentarité entre les deux organismes sur les questions de bien-être animal. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse.

- 4. Que le GFPBEA officialise son mandat, et que la haute direction de chacun des organismes qui le composent reconnaisse officiellement le travail du Groupe, peut-être en en faisant un sous-comité du Comité des sous-ministres adjoints à la réglementation.*

Le Groupe de travail fédéral-provincial sur le bien-être des animaux (GFPBEA) accepte cette recommandation en principe, mais n'a pas le pouvoir d'agir à ce sujet et continue de n'utiliser que des canaux de communication informels. Par conséquent, l'objectif d'harmoniser de façon plus structurée les efforts fédéral-provincial-territorial (FPT) n'est toujours pas atteint. On peut classer cette recommandation comme ayant un statut non résolu.

- 5. Que tous les organismes chefs de file en matière de bien-être animal examinent leurs besoins et embauchent des personnes convenablement formées ou obtiennent la formation appropriée pour leur personnel en place.*

Une seule association de producteurs a répondu en disant posséder le savoir-faire nécessaire. L'absence de réponses des autres organismes pourrait signifier que rien de particulier n'a été fait à l'égard de cette recommandation. On peut classer cette recommandation comme ayant un statut indéterminé ou non résolu.

- 6. Que les associations nationales de producteurs facilitent la participation des industries de services pertinentes (p. ex., entreprises de sélection, entreprises de nutrition, ingénieurs) dans le dossier du bien-être animal, et que le CNSAE facilite une telle communication en s'adressant aux organismes nationaux pertinents.*

Diverses réponses ont été reçues de la part des associations de producteurs. Certaines appuient inconditionnellement la recommandation et citent des exemples de leur conformité. D'autres semblent agir en accord avec la recommandation sans la reconnaître comme telle. Certains commentateurs ont suggéré que les organismes de producteurs provinciaux devraient jouer un plus grand rôle à cet égard, vu leur rôle clé dans la communication avec les producteurs et le déploiement des programmes. On peut présumer l'existence d'un éventail d'activités de conformité. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse.

Recherche

- 7. Qu'AAC facilite des consultations intersectorielles sur l'éventail complet des recherches sur le bien-être animal au Canada en vue de cerner les besoins et les possibilités de recherche (en tenant compte des études internationales), de promouvoir la communication, de déterminer les mécanismes de financement efficaces et*

de faire cheminer le Canada vers un programme de recherche sur le bien-être animal global et bien ciblé, incluant la recherche pertinente en sciences sociales.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a mené une consultation comme recommandé (le projet « Capacité de recherche sur le bien-être animal, 2014 »). La consultation a cerné des lacunes importantes dans la recherche et des pratiques non efficaces dans son système de financement. Elle a donc défini plusieurs autres mesures à prendre.

On a notamment constaté que le financement de la recherche sur le bien-être des animaux d'élevage, autrefois public, est aujourd'hui largement assuré par le secteur privé. Il y en résulte un manque de recherche sur les questions « d'intérêt général ». Par mesure de suivi, le CNSBEAE a amorcé un processus pour cerner les questions de recherche d'intérêt général pour lesquelles on ne peut pas s'attendre à un financement par le secteur privé. La mesure recommandée a donc été appliquée, et le CNSBEAE tente maintenant de contribuer à combler les lacunes cernées.

On a également signalé que si la recherche sur le bien-être animal est de plus en plus dirigée par les groupes de l'industrie, les aspects du bien-être qui recoupent plusieurs filières continueront à disparaître de l'ordre du jour (p. ex., la recherche en science sociale sur les préoccupations du public au sujet du bien-être des animaux d'élevage, la recherche sur l'efficacité des activités de vulgarisation, la recherche fondamentale sur les indicateurs non effractifs du stress, etc.). C'est un problème qui mérite d'être étudié selon les commentateurs. On peut classer cette recommandation comme ayant été appliquée, mais il faudra déployer des efforts considérables pour combler les besoins de recherche sur le bien-être des animaux d'élevage qui ont été cernés.

Normes

8. *Que le CNSAE a) examine les codes de pratiques au moins tous les cinq ans et les révise au moins tous les 10 ans et b) étudie des méthodes réalistes pour produire des normes pour les petits secteurs de production animale, pour lesquels il n'est pas réaliste d'appliquer le processus d'élaboration des codes au complet.*

Le CNSAE semble appuyer cette recommandation. Il indique cependant qu'il faut : i) clarifier comment on décide du moment où une révision est nécessaire; ii) avoir un processus harmonieux, avec une charge de travail gérable; et iii) éviter de compromettre le processus d'élaboration des codes afin de maintenir la crédibilité de tous les codes. Il faudra peut-être faire preuve de créativité pour financer les codes pour les espèces mineures. La recommandation globale semble avoir été acceptée, et sa mise en œuvre peut être considérée comme étant en progrès, mais il faudra des efforts supplémentaires pour l'appliquer entièrement.

9. *Que les organismes gouvernementaux pertinents et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale s'assurent que ce processus est convenablement financé.*

Le peu de réponses reçues au sujet de cette recommandation pourrait indiquer que l'on n'engagera pas de ressources suffisantes à l'avenir (peut-être parce que ni l'industrie, ni le gouvernement ne peuvent s'engager autrement que sur un horizon relativement court). Vu l'importance des examens et des révisions périodiques des codes pour la vision globale d'un système national de bien-être des animaux

d'élevage préconisée par le CNSBEAE, la mise en œuvre de cette recommandation continuera à poser problème. On peut classer cette recommandation comme ayant un statut non résolu.

10. Que l'ACIA publie les modifications réglementaires proposées lors de la pré-consultation menée au sujet du règlement fédéral sur le transport des animaux.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a appliqué cette recommandation. L'exécution des modifications proposées dépendra de décisions politiques. La mise en œuvre de cette recommandation est donc en progrès, bien que l'issue demeure incertaine.

11. Que le GFPBEA, en consultant comme il se doit, a) examine et recommande des options pour cheminer vers des normes uniformes d'abattage sans cruauté à l'échelle du pays et b) examine comment les codes sont utilisés et cités dans différentes juridictions, ainsi que les conséquences légales de ces différentes approches, en vue de trouver une approche qui puisse être recommandée à l'ensemble des provinces et des territoires.

Les membres du GFPBEA reconnaissent qu'il faut agir et prennent des mesures selon le temps dont ils disposent, mais n'ont pas suffisamment de pouvoirs ni de ressources pour faire cela. Certains commentateurs ont aussi indiqué que les grandes différences dans les lois sur le bien-être animal et leur application demeurent un obstacle à ce que le Canada adopte une démarche systématique à l'égard du bien-être des animaux d'élevage. L'absence d'un organisme consultatif FPT officiel doté de ressources suffisantes continuera à miner la vision d'un système global de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais pose un problème persistant.

12. Que les comités d'élaboration des codes de pratiques établissent une distinction claire entre les « exigences », qui désignent les exigences réglementaires ou les attentes imposées par l'industrie à l'égard des pratiques acceptables et inacceptables, et les « recommandations », qui favorisent l'amélioration continue et encouragent un niveau de soins élevé.

Les administrateurs du CNSAE ont confirmé que cette distinction sera conservée. On peut classer cette recommandation comme ayant été appliquée.

Sensibilisation, vulgarisation et communication

13. Que les associations nationales de producteurs, le CNSAE et d'autres organismes contribuent à diffuser dans chaque province et secteur d'activité les ressources de sensibilisation et de vulgarisation disponibles et de haute qualité.

Le CNSAE ne voit pas ceci comme étant son rôle, mais les associations de producteurs ont fourni des réponses variées. Certaines appuient inconditionnellement la recommandation et citent de nombreux exemples de leur conformité. D'autres semblent avoir interprété la recommandation comme réclamant une vaste distribution des ressources et documents (directement ou par le biais d'organismes provinciaux) plutôt que la distribution de ressources et documents prototypiques ou exemplaires. Les réactions variées à cette recommandation pourraient s'expliquer par les différences dans la façon dont

les groupes définissent leur rôle. On a aussi fait remarquer que chaque industrie traite la question différemment (certaines se fient surtout aux organismes provinciaux pour élaborer des documents de vulgarisation). Étant donné le risque de chevauchements, une plus grande coordination entre les organismes pourrait se traduire par des économies. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais à un rythme différent selon le secteur. Elle devra aussi être clarifiée et faire l'objet de mesures de suivi.

14. *Qu'à mesure que les associations de producteurs nationales révisent leurs codes et mettent en œuvre leurs programmes d'évaluation des soins aux animaux, elles élaborent aussi des plans pour faire connaître la valeur de ces activités à un vaste public.*

Nous avons reçu toutes sortes de réponses. Cette recommandation est très généralement appuyée en principe, mais la conformité varie selon le secteur, d'après les ressources disponibles et les priorités. C'est une proposition qui semble généralement acceptée, mais qui ne suscite pas une adhésion totale. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais qu'il y aurait de plus amples mesures à prendre.

15. *Que les entreprises de vente au détail et de services alimentaires s'impliquent dans le système canadien de bien-être des animaux d'élevage afin que toute condition d'achat qu'elles puissent poser par rapport au bien-être des animaux soit fondée et susceptible de favoriser le bien-être animal, et que le CNSAE et les associations de producteurs facilitent une telle implication.*

Le CNSAE commence à faire des progrès importants à cet égard. Le CNSBEAE a approché le secteur du commerce de détail pour l'inviter à participer à ses activités. Les associations de producteurs ont des liens plus variés avec le secteur du commerce de détail, et leurs attitudes à son égard diffèrent également. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse.

16. *Que les organismes et les services de vulgarisation de l'industrie voient si leurs capacités de sensibilisation/de vulgarisation liées au bien-être animal sont suffisantes et embauchent des personnes formées ou obtiennent la formation appropriée pour leur personnel en place.*

Nous n'avons reçu aucune réponse. Il n'y a donc pas eu d'engagement visible à cet égard (peut-être par manque de ressources). On peut classer cette recommandation comme ayant un statut non résolu.

17. *Que les associations de producteurs et autres organismes encouragent et appuient la recherche sur l'efficacité des activités de vulgarisation liées au bien-être animal.*

Il est possible que les groupes n'aient pas interprété cette recommandation comme un appel à mener – au sein de leurs propres programmes – de la recherche sur l'efficacité de diverses activités de vulgarisation (exposés magistraux, visites d'élevages, étalonnage, etc.). Il y a donc toujours un manque de recherche disponible pour guider le choix des activités de vulgarisation. On peut classer cette recommandation comme ayant un statut non résolu.

Assurance de la conformité

18. *Que le CNSAE mène une consultation sur a) les activités de conformité pilotées par les producteurs, comme les lignes d'assistance téléphonique de l'industrie et la coopération avec les forces de l'ordre, et qu'il recommande s'il y a lieu ou non d'étendre ces programmes à d'autres secteurs d'activité et d'autres provinces ou territoires (et si oui, de quelle façon), et sur b) les avantages d'impliquer les services médicaux et sociaux dans les cas de défaillance grave des soins aux animaux, et sur le meilleur moyen d'obtenir ces services lorsqu'ils sont nécessaires.*

Le CNSAE prend des mesures sur ces deux fronts. La Canadian Cattlemen's Association (CCA) signale l'existence de protocoles d'entente prometteurs entre les associations de producteurs et les forces de l'ordre. Il y a un accord/une acceptation de cette recommandation dans l'ensemble des groupes. Le CNSAE mène une consultation nationale comme demandé, mais la réalisation devra se faire à l'échelle provinciale et locale. Cette étape exigera des efforts supplémentaires. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais qu'il y aurait de plus amples mesures à prendre, surtout à l'échelle provinciale.

19. *Que le CCMVC, en consultant comme il se doit, a) étudie et recommande des options qui habiliteraient les agents provinciaux et territoriaux à participer à l'application du règlement fédéral sur le transport des animaux et b) mène une consultation en vue de décider des moyens et des niveaux adéquats, des pratiques exemplaires et de mesures concrètes d'application des lois sur le bien-être animal.*

19 a) *Que le CCMVC, en consultant comme il se doit, étudie et recommande des options qui habiliteraient les agents provinciaux et territoriaux à participer à l'application du règlement fédéral sur le transport des animaux.*

Le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC) ne recommande pas d'habiliter les agents provinciaux ou territoriaux à faire appliquer le règlement fédéral sur le transport des animaux; il soutient que cette application devrait être assurée par l'ACIA seulement. Les inquiétudes quant au manque de cohérence dans l'application de la réglementation sur le transport vont donc persister. Ceci fera obstacle à la vision globale d'un système national de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada. On peut considérer la mise en œuvre de cette recommandation comme ne progressant pas et nécessitant un examen approfondi. Peut-être qu'un Code du transport révisé, surtout s'il est cité dans les lois provinciales, pourrait contribuer à uniformiser l'application de la réglementation sur le transport sans cruauté.

19 b) *Que le CCMVC, en consultant comme il se doit, mène une consultation en vue de décider des moyens et des niveaux adéquats, des pratiques exemplaires et de mesures concrètes d'application des lois sur le bien-être animal.*

Le CCMVC agit conformément à cette recommandation et fournira bientôt des orientations sur les mesures d'application appropriées. Le CCMVC indique aussi que la façon dont la loi est appliquée varie d'une province à l'autre. Ce manque d'uniformité ne peut qu'affaiblir la vision globale d'un système national de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais les inquiétudes quant au manque d'uniformité dans l'application des lois vont probablement persister.

20. *Que les associations nationales de producteurs dans tous les secteurs de la production animale élaborent des programmes d'évaluation des soins aux animaux adaptés à leur secteur, et que cela se fasse en consultation avec le CNSAE pour pouvoir partager les méthodes et les approches efficaces d'un secteur à l'autre.*

Tous s'entendent sur la démarche expliquée ici. On fait également de solides progrès dans la mise en œuvre de cette recommandation. Le CNSAE précise qu'il est nécessaire de mieux intégrer l'élaboration des codes et celle des programmes d'évaluation des soins aux animaux (c.-à-d. élaborer les futurs codes en conformité avec/par la lentille du Modèle d'évaluation des soins aux animaux [MESA]). On peut classer cette recommandation comme étant acceptée et en progrès.

21. *Que l'ACIA mène et publie des audits pour démontrer que les inspecteurs fédéraux appliquent le règlement sur l'abattage sans cruauté selon des normes nationales satisfaisantes et uniformes dans les installations inspectées par le gouvernement fédéral.*

Bien que l'ACIA accepte le but de cette recommandation, d'autres répondants se demandent si l'information des audits est véritablement accessible. On peut considérer que la mise en œuvre de cette recommandation progresse, mais il faudra clarifier sur une base continue comment l'ACIA s'y conforme et comment les tiers pourraient avoir accès à l'information des audits.

22. *Que le GFPBEA mène une consultation pour déterminer si les capacités actuelles d'application du règlement fédéral sur le transport des animaux suffisent à assurer un niveau d'application uniforme et satisfaisant.*

Le GFPBEA refuse de s'engager suite à cette recommandation, qu'il juge être de compétence fédérale. Les inquiétudes quant au manque de cohérence dans l'application de la réglementation sur le transport vont donc persister. Ceci fera obstacle à la vision globale d'un système national de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada. On peut considérer cette recommandation comme étant rejetée.

Résultats marquants

- 1) Le CNSBEAE (selon l'énoncé consultatif de 2012) espérait que le rôle joué par le GFPBEA pour harmoniser les réponses des différents ordres de gouvernement soit renforcé et officialisé. Cela s'avère impossible. Le CCMVC pourrait être en mesure d'assumer une partie de cette fonction, mais c'est un problème non résolu qui risque de miner la vision globale d'un système national de bien-être des animaux d'élevage, préconisée par le CNSBEAE, pour le Canada (voir la recommandation 4).
- 2) Il semble y avoir des liens divers entre les associations de producteurs nationales et provinciales (et les groupes/organismes provinciaux connexes) d'un secteur à l'autre. C'est un enjeu important en ce qui a trait aux recommandations qui ont des ramifications provinciales ou locales (voir les recommandations 6, 13 et 18).

- 3) Les recommandations sur le financement qui n'ont pas été abordées ou dont l'exécution n'est pas garantie demeurent un problème (voir les recommandations 2, 5, 9, 11 et 16).
- 4) Ni le CCMVC et le GFPBEA n'aborderont les recommandations de l'énoncé consultatif de 2012 liées au transport (voir les recommandations 19a et 22, respectivement).
- 5) Le GFPBEA ne facilitera ni la définition, ni la recommandation d'une démarche pour aborder l'utilisation et le référencement juridiques des codes pouvant s'appliquer à l'ensemble des provinces et des territoires (voir la recommandation 11b).*

* Ceci pourrait être compensé en partie par les orientations annoncées par le CCMVC au sujet de l'application des lois sur le bien-être animal (voir la recommandation 19b).

- 6) Les normes et les questions d'application liées à l'abattage citées dans deux des recommandations ne seront probablement pas abordées (voir les recommandations 11 et 21).
- 7) Il y a eu peu de commentaires – et apparemment peu de mesures prises – concernant les activités de leadership, de communication, de sensibilisation et de vulgarisation particulières liées au bien-être animal (voir les recommandations 5, 14, 16 et 17).
- 8) Il semble y avoir eu des malentendus quant au but de certaines recommandations (voir les recommandations 13 et 17).
- 9) La recommandation n° 7, qui invite AAC à mener des consultations sur la recherche, a été formulée quand AAC intervenait encore beaucoup dans la recherche sur le bien-être animal. Comme ce n'est plus le cas, beaucoup de répondants ont commenté qu'AAC n'est plus en mesure de mener ces consultations (même si elles sont menées par la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'AAC, plutôt que par sa Direction générale des sciences et de la technologie).
- 10) Divers groupes gouvernementaux/législatifs ont été invités à prendre (ou seront tenus de prendre) des mesures pour que certaines recommandations soient concrétisées (voir les recommandations 10 et 19a).
- 11) Les recommandations classées comme ayant un statut indéterminé ou non résolu sont importantes et pourraient poser des problèmes (voir les recommandations 2, 4, 5, 9, 16 et 17).

Recommandations

- 1) Selon le rapport de situation de la recommandation n° 3, il pourrait être utile de clarifier la complémentarité entre le CNSAE et le CNSBEAE sur les questions de bien-être animal.*

* Par exemple, le CNSAE est bien placé pour assurer la coordination entre les groupes de producteurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur, mais n'a pas les liens hiérarchiques clairs du CNSBEAE avec les ordres de gouvernement supérieurs. En outre, le CNSBEAE est chargé de voir à la réalisation de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage, et donc de continuer à surveiller les aspects généraux du bien-être animal qui sont du ressort de cette stratégie. Néanmoins, les deux organismes doivent collaborer étroitement (ce qu'ils font) pour éviter les chevauchements.

- 2) Il pourrait être utile de clarifier le libellé ou le but de la recommandation n° 13.
- 3) Il pourrait être utile de clarifier le libellé ou le but de la recommandation n° 17.
- 4) Il pourrait être utile de déterminer s'il convient qu'AAC continue à diriger les consultations associées à la recommandation n° 7 ou émanant de cette recommandation.
- 5) Il faudra accorder plus d'attention aux recommandations dont le statut est « indéterminé » ou « non résolu » (les recommandations 2, 4, 5, 9, 16 et 17), à celles qui ne progressent pas (la recommandation 19a) et à celles qui ont été rejetées (la recommandation 22).
- 6) Il faudra accorder plus d'attention aux recommandations appliquées ou en progrès, mais qui nécessitent un suivi (les recommandations 7, 8, 10, 11, 13, 14, 18, 19b et 21).

2) Réactions générales à l'énoncé consultatif de 2012

2.1 Commentaires généraux/appui à l'énoncé consultatif

Les groupes ont fourni de nombreux commentaires généraux sur l'énoncé consultatif de 2012. Beaucoup s'engagent à soutenir le Conseil et à l'aider dans ses efforts pour concrétiser une vision globale. Beaucoup ont aussi exprimé leur appui à l'inclusion – et parfois à l'exclusion ou au rejet – de certains points. Quelques organismes ont donné des exemples de cas où les efforts stratégiques du Conseil et les mesures qu'il recommande coïncident avec les leurs et ont cité des exemples d'activités pertinentes. Certains ont avancé des opinions sur les aspects où ils prévoient des difficultés.

2.2 Considérations nationales/globales VS. provinciales/d'autoréglementation

De nombreux groupes ont traité des efforts du Conseil pour instaurer un système de bien-être national dans le contexte de la répartition réelle des pouvoirs constitutionnels au Canada. AAC souligne que le leadership et la gouvernance doivent être fondés sur la collaboration et la coordination entre les principaux acteurs gouvernementaux et sectoriels (c.-à-d. fonctionner selon une structure nationale

« horizontale » ou partagée plutôt qu'une structure descendante ou pyramidale). L'ACIA fait écho aux points de vue d'AAC tout en soulignant le besoin de reconnaître et de respecter les frontières, les responsabilités et les limites de l'autorité des provinces et des territoires. D'autres, dont l'Université de l'Î.-P.-É., reconnaissent les frontières et les contraintes existantes, mais signalent des possibilités d'améliorations stratégiques (qu'elles jugent importantes) dans chaque compétence ou sphère d'influence, tout en soulignant la nécessité de l'intervention du gouvernement fédéral.

2.3 Objections, préoccupations ou confusion mineures

Certains répondants ont exprimé de la confusion quant au sens de certains passages ou aux groupes auxquels ils s'adressent. Le CCMVC, entre autres, a également exprimé un malaise par rapport : i) à des assertions implicitement trompeuses pouvant s'ensuivre de certaines phrases; et ii) à des recommandations faisant fi des structures hiérarchiques ou des chaînes de commandement classiques au sein du gouvernement.

2.4 Groupes omis/non consultés

Les associations de vétérinaires spécialistes de certaines espèces ont exprimé leur appui à la vision du Conseil. La plupart sont cependant étonnées de n'avoir appris l'existence du document de stratégie qu'après coup et regrettent de ne pas avoir été invitées à y participer plus tôt. Pour l'avenir, on ne peut pas présumer que les documents envoyés à l'Association canadienne des médecins vétérinaires seront nécessairement distribués aux associations de vétérinaires spécialisées.

2.5 Préoccupations d'ordre financier concernant l'énoncé consultatif de 2012

Certains groupes ont fait remarquer qu'il faudra des ressources désignées pour concrétiser la stratégie envisagée.

2.6 Corrections, oublis et clarifications

Plusieurs organismes ont suggéré des corrections mineures (erreurs techniques, mises à jour ou ajouts) à certaines recommandations ou à d'autres passages de l'énoncé consultatif.

2.7 Considérations liées au CNSAE

De nombreux groupes ont fourni des commentaires au sujet du CNSAE et des rôles de leadership et de coordination qui lui sont attribués dans l'énoncé consultatif de 2012. AAC voit le CNSAE comme étant : i) la concrétisation des cinq éléments nécessaires du système national pour le bien-être des animaux d'élevage du Canada; et ii) la manifestation du processus concerté par lequel un système canadien doit voir le jour/verra le jour. D'autres ont souligné que le CNSAE devra être doté de

ressources suffisantes pour gérer avec succès toutes les recommandations qui lui sont adressées. D'autres encore ont commenté ou suggéré des amendements aux procédures ou aux pratiques du CNSAE pour en améliorer l'efficacité nette.

2.8 a) Besoin de financer la recherche fondamentale (axée sur l'avenir)

Tous les organismes universitaires, ainsi qu'une association de producteurs, ont exprimé le besoin de poursuivre le financement de la recherche fondamentale aux côtés ou en plus de la recherche appliquée ou plus immédiatement axée sur l'industrie. Ils soulignent qu'il faut faire de la recherche fondamentale pour éclairer comme il se doit les politiques et pour aborder les besoins futurs de tous les acteurs en ce qui a trait au bien-être animal.

2.8 b) Appel à combler les besoins de recherche spécifiquement canadiens

Certains chercheurs universitaires soulignent également le besoin de financer la recherche sur les aspects qui intéressent principalement ou uniquement les acteurs canadiens (là où ce genre de recherche ne se fait pas ailleurs/à l'étranger).

2.9 Recommandations et considérations supplémentaires

Presque tous les groupes et organismes ont soumis des suggestions ou des recommandations supplémentaires au Conseil pour l'avenir. AAC juge que les recommandations de l'énoncé consultatif de 2012 devraient faire place à des mécanismes plus orientés sur le marché, en toute justice pour les producteurs/l'industrie. La FSCAA propose de nombreux ajouts aux recommandations existantes et à des passages clés. D'autres, dont les Producteurs de poulet du Canada (PPC), recommandent que l'on attribue un rôle plus central aux associations nationales de producteurs et/ou qu'on les reconnaisse davantage.

2.10 Référencement direct des animaux

Certains groupes, dont l'ACIA, recommandent que l'on énumère explicitement les risques pour le bien-être des animaux d'élevage en tant que vecteurs fondamentaux du système préconisé par le CNSBEAE dans l'énoncé de 2012.

2.11 Considérations vétérinaires

Certains groupes jugent qu'il aurait fallu accorder plus d'attention aux vétérinaires dans l'énoncé consultatif de 2012 (tant en ce qui a trait à l'importance possible/centrale de leur rôle qu'au besoin éventuel de formation supplémentaire ou continue dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage).

2.12 Idées novatrices

Certains répondants ont fait l'effort de proposer des moyens utiles ou stratégiques pour promouvoir l'application des recommandations de l'énoncé consultatif de 2012 (p. ex., en optimisant les rapports mutuels existants entre les acteurs privilégiés).

2.13 Appels à d'autres organismes nationaux à agir

Des groupes comme l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) et la FSCAA ont exprimé leur appui à d'autres efforts visant à faire avancer et/ou à rectifier les modifications longtemps attendues au règlement fédéral sur le transport des animaux.

2.14 Commentaires ou suggestions liés au CNSBEAE

Quelques commentaires, recommandations et questions ont porté sur la nature, les activités et l'efficacité du CNSBEAE.

2.15 Projet de la Capacité de recherche sur le bien-être animal, 2014

Dans le prolongement de la recommandation n° 7 (que l'AAC mène des consultations sur la recherche liée au bien-être animal au Canada), plusieurs groupes ont offert des commentaires variés sur le projet de Capacité de recherche sur le bien-être animal préparé dernièrement (en 2014). Le CNSAE, l'ACIA et le GFPBEA ont exprimé leur accord général avec la plupart des recommandations formulées, mais la FSCAA et certains organismes universitaires se sont dits déçus des omissions perçues de ce document (p. ex., le fait de ne pas avoir étalonné la recherche canadienne par rapport à celle d'autres pays et la prise en compte/les dispositions insuffisantes liées à la planification de la recherche à long terme).

ⁱ Noms des groupes et organismes

Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE)
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Groupe fédéral-provincial sur le bien-être des animaux (GFPBEA)
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC)
Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV)

Associations de vétérinaires spécialistes :

- Association canadienne des vétérinaires bovins (ACVB)
- Association canadienne des vétérinaires aviaires (ACVA)
- Association canadienne des vétérinaires porcins (ACVP)

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA)
Conseil canadien de protection des animaux (CCPA)

Associations nationales de producteurs :

- Canadian Cattlemen's Association (CCA)
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)
- Conseil canadien du porc (CCP)
- Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)
- Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)
- Les Producteurs d'œufs du Canada (POC)
- Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)

Universités :

- Université de la Colombie-Britannique
- Université de Calgary
- Université de l'Île-du-Prince-Édouard
- Université de Guelph